

Agir pour l'air de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Édito

La préservation de la qualité de l'air local : un enjeu crucial qui nécessite la mobilisation de tous

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc subit depuis maintenant plusieurs années, à l'instar de la vallée de l'Arve dans son ensemble sur un mode encore plus dégradé, des épisodes répétés de pollution atmosphérique. Cette situation est inacceptable puisqu'elle est génératrice de risques réels pour la population qui la supporte : c'est pourquoi les élus de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, suite à d'innombrables interpellations qu'ils ont adressées au cours des dernières années sur l'urgence de traiter ce dossier majeur, ont décidé de mettre à la disposition de la population une synthèse de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire pour parvenir à écarter efficacement cette menace pesant sur la santé des habitants de la Vallée.

Compte tenu de la persistance d'une situation insatisfaisante, nous avons en effet voulu renforcer et approfondir notre démarche, pleinement conscients que la « sortie de crise » ne se fera pas du jour au lendemain et qu'elle dépend de la mobilisation de tous : chacun peut en effet contribuer à son niveau à réduire la pollution en limitant l'impact de ses activités, notamment dans les domaines de la rénovation énergétique de l'habitat et des transports.

Nous tenons aussi à souligner que cette mobilisation de tous implique de facto celle de l'État dont nous attendons des preuves incontestables de son implication au service de la santé des habitants de la vallée, via des mesures enfin claires et concrètes, notamment en matière de réduction du trafic des poids lourds en transit dans la vallée.

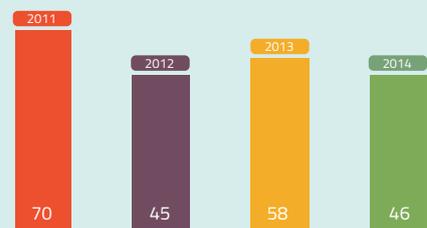
La vallée agit et continuera d'agir pour créer les conditions de la restauration de la qualité de l'air respiré par ses habitants : elle ne saurait tolérer une inertie prolongée de l'appareil gouvernemental sur un sujet déterminant à plus d'un titre, puisqu'il conditionne à la fois la préservation de la santé de ses habitants et la pérennité de leurs activités.

Les élus de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Pollution de l'air : où en sommes-nous ?

Le dépassement (PM10) des seuils de pollution aux particules fines en Vallée de l'Arve (jours/an)

Le seuil européen fixé à 35 jours est dépassé depuis plusieurs années. C'est ce qui a motivé la mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère Vallée de l'Arve par l'État en février 2012. **Mais cette mesure est insuffisante et nous devons aller plus loin, notamment en matière de régulation des circulations de transit.**



Les mesures que nous attendons de l'État, pour réduire la pollution liée au trafic routier de transit

- Soutien aux initiatives de report modal de la route vers le rail.
- Interdiction de tout le trafic PL de transit le plus polluant (Euro 3) en période de pic de pollution.
- Interdiction en permanence des PL de transit Euro 3 exigé au 1^{er} juillet 2015.

Depuis plusieurs années, les élus interpellent les pouvoirs publics !

- Courriers au préfet de la Haute-Savoie : les 6 avril 2011, 16 février 2012, 4 mars et 16 novembre 2013.
- Courriers au Directeur de l'A.R.S. Rhône-Alpes du 26 septembre 2012 et du 25 septembre 2013, insistant sur « l'impératif de protection de la santé des populations ».
- Motions de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc : les 9 août, 20 décembre 2011, 14 septembre 2012, 17 septembre 2013 (commune avec la C.C. Pays du Mont Blanc) et 25 novembre 2014.
- Déclaration des Maires du Pays du Mont-Blanc (de Sallanches et Passy à Vallorcine) le 9 décembre 2011 : « Pour des mesures adaptées à l'urgence sanitaire ».
- Interpellation directe des trois ministres concernés (Santé / Transports / Développement durable) par courrier, en date des 14 novembre 2013, 14 janvier 2014 et 8 janvier 2015.
- Présidence de la République : rencontre avec le Conseiller transports du Président le 12 février 2014, et avec le Directeur de cabinet du Président de la République le 24 février 2015 et courrier d'interpellation du 17 mars 2015.

Tous ces documents sont consultables sur chamonix.fr

L'Etat doit enfin prendre ses responsabilités dans la résolution du problème. La réduction immédiate des pollutions en période de pics est possible ! Il appartient à l'Etat d'appuyer sur le bouton STOP en interdisant tout le trafic poids lourds de transit en période de pics.

STOP

Des actions concrètes pour la Qualité



Transports

Préserver un air de qualité tout au long de l'année passe par la multiplication d'initiatives qui pourront contribuer à réduire l'impact de nos activités. Outre le secteur déterminant des transports, nous voulons approfondir les démarches qui permettront de réduire les émissions de gaz polluants dans le secteur de l'habitat en soutenant la rénovation énergétique des logements. L'effet attendu sera double : réduire les consommations énergétiques et réduire la facture énergétique des personnes concernées. Les 35 mesures du Plan pour la qualité de l'air sont consultables sur www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr

TRAIN

Modernisation globale de la ligne Saint-Gervais / Vallorcine et du service ferroviaire :

- Renouvellement du matériel ferroviaire : 40 M€ **Réalisé**
- Modernisation de la ligne et du tunnel des Montets : 80 M€ **Réalisé**
- Modernisation de la ligne : 2^e tranche 2015-2020 de 26 M€ **Décidé**
- Plan de rénovation des trois principales gares du haut de la Vallée de Chamonix (Argentière, Montroc et Vallorcine) : 1,7 M€ **Réalisé**
- Nouvelle signalisation permettant la circulation de deux trains par heure et dans les deux sens entre Vallorcine et Les Houches **Réalisation 2016**
- Rénovation de la ligne Saint-Gervais / La Roche sur Foron : 3 M€ de crédit d'étude dédiés **Décidé**

BUS

- Choix d'un nouvel opérateur pour la gestion du réseau de bus **En cours**
- Mise en œuvre de Mulets électriques : **Réalisation 2016**
- Remplacement des bus les moins performants **En cours**
- Meilleure desserte en soirée **En cours**

Facteur déterminant de réduction des pollutions, la fréquentation des transports en commun (bus et train) a doublé au cours des 15 dernières années. Elle a atteint près de 3 millions de déplacements annuels, grâce à l'amélioration de l'offre. L'objectif 2020 : un nouveau doublement de la part des transports en commun et modes doux dans le total des déplacements, en intégrant l'usage du vélo.



TRANSPORTS & MOBILITÉS

- Création d'un itinéraire cyclable traversant la vallée : 1,5 M€ programmés **Décidé**
- Démarche de renouvellement des véhicules municipaux dite « Plan véhicules propres » privilégiant les véhicules hybrides ou électriques **Décidé**
- Tarification préférentielle (50 % réduction sur abonnements) pour les véhicules électriques dans les parkings de la commune **En cours**
- Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques **En cours**
- Poursuite des aménagements de voirie pour permettre la piétonnisation **En cours**
- Tarification réduite des remontées mécaniques pour les clients venus en covoiturage **En cours**
- Gratuité du parking du Grépon en périodes de pics de pollution **Décidé**
- Interdiction de l'accès à la Vallée pour les véhicules les plus polluants **Réalisation progressive**

Dans la Vallée de Chamonix, bus et trains gratuits et performants !

Le coût de la libre circulation pour la collectivité : 5M€/an

“ Soyons solidaires : élus locaux, associations, populations... La lutte pour la préservation d'un air de qualité est le combat de tous ! ”

de l'Air



Habitat & énergie

Aides directes aux particuliers : au service d'une transition énergétique réussie

CONTACT/RENSEIGNEMENTS : delphine.rey@chamonix.fr / 04 50 53 24 01

Nouveau ! FONDS ÉNERGIE HABITAT (FEH)

La Communauté de communes met en place à partir du 1^{er} juillet 2015 une aide spécifique pour accompagner les travaux de rénovation énergétique des résidences principales (20 % d'aide avec plafond de 1 500 €). Cette aide peut être cumulée avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) mis en place par l'Etat (30 % d'aide pour un montant de travaux de 16 000 € maximum pour un couple). Le fonds énergie-habitat ne concerne pas les travaux éligibles au fonds air-bois.

Dotation : **200 000 €**
de crédits déjà votés au budget 2015

EXEMPLE : VOUS CHANGEZ VOS FENÊTRES COÛT DE VOS TRAVAUX : 7 500 €

ÉTAPE 1 -20 %	7 500 €	Coût de vos travaux
	- 1 500 €* Reste à charge	FEH : aide de la collectivité locale 6 000 €
ÉTAPE 2 -30 %	- 1 800 €	Crédit impôt transition énergétique (CITE) **
Coût final	4 200 €	

➡ Soit, pour un investissement de 7 500 €, une aide totale de 3 300 € qui couvre près de la moitié des dépenses.

Nous vous accompagnons dans vos démarches : une dizaine de permanences sont prévues en mairie de mai à juillet (dates sur www.chamonix.fr et www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr).

* Plafond de l'aide de la collectivité locale.

** Cette aide est conditionnée à la validation de certains critères.



FONDS AIR BOIS

EXCEPTIONNEL ! UNE AIDE DE 1 000 € POUR RENOUELER VOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS



Le fonds air-bois propose une aide financière de 1 000 € pour chaque particulier (dans la limite de 50 % du coût total TTC) qui souhaite remplacer une cheminée ouverte, ou un appareil de chauffage au bois ancien, par un autre appareil de chauffage au bois performant et non polluant. Cette aide est conditionnée à la validation de certains critères (résidence, nature de l'installation, pose par un professionnel...).

HABITAT, ÉNERGIE & BÂTIMENTS

- Rénovation énergétique des bâtiments publics : Médiathèque de Chamonix (1 M€), École de Servoz, Mairie des Houches... **Réalisé**
- Rénovation énergétique Centre sportif, logements communaux... **En cours**
- Future crèche Jean Franco répondant aux normes énergétiques les plus exigeantes (Minergie) **En cours**
- Développement de programmes de logements pour favoriser l'implantation locale et réduire les déplacements **En cours**
- Développement des énergies renouvelables : projets hydroélectriques, notamment torrent de Taconnaz **En cours**

À VENIR :
un guide des bonnes pratiques pour que chacun contribue à la qualité de l'air dans la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

“ La protection de la santé des populations doit primer sur toute autre considération ! ”



© Air Rhône-Alpes

3 questions à Didier Chapuis, Directeur territorial d'Air Rhône-Alpes, Observatoire régional de surveillance de la qualité de l'air

● Quelles sont les principales origines et caractéristiques de la pollution atmosphérique en haute Vallée de l'Arve ?

Deux composés posent principalement problème vis-à-vis de la réglementation sur ce périmètre : les poussières en suspension (PM10) et les oxydes d'azote (NOx). Pour ces 2 polluants, l'origine est très marquée puisque pour les poussières près des trois quarts sont émises par le chauffage, et dans ce chauffage, c'est essentiellement le chauffage au bois non performant qui est incriminé ; et pour les oxydes d'azote, plus des trois quarts sont liés aux transports.

● Peut-on parler d'aggravation subie au cours des dernières années, ou s'agit-il d'une meilleure connaissance et mesure du phénomène polluant ?

Pour lutter contre la pollution, une des actions est de sensibiliser pour que chacun soit responsabilisé et se sente acteur des actions qui peuvent être réalisées. C'est donc toute la population qui a progressé en termes de connaissance de la pollution.

Si l'on regarde la tendance sur plusieurs années, les concentrations ont globalement baissé. Mais cette baisse n'est pas encore suffisamment marquée pour que plus aucun habitant ne soit touché par la pollution.

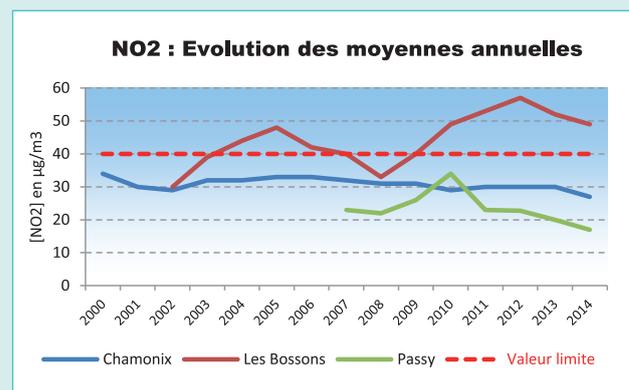
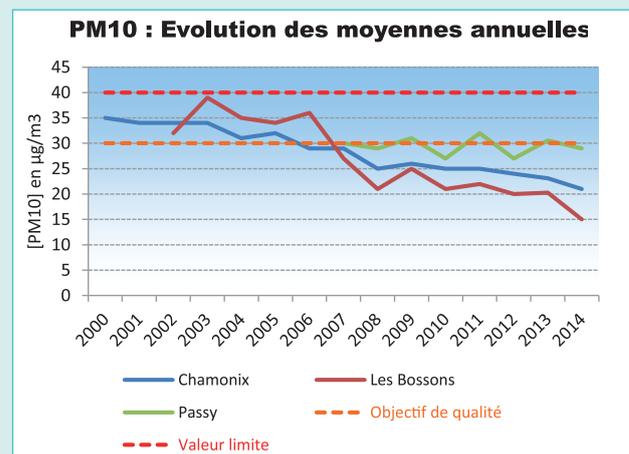
Vous trouverez ci-contre l'historique de l'évolution de différentes stations. Il est à noter que pour la station des Bossons, différentes implantations de notre station liées aux travaux sur la voirie ne permettent un comparatif à situation parfaitement identique que depuis 2012.

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc : un engagement reconnu en faveur du développement durable !

- Engagée dans le 1^{er} Plan climat en territoire de montagne ! (depuis 2012).
- Intégrée au Plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve (depuis 2012).
- Labellisée Flocon vert (depuis 2013, confirmé en 2015).
- Couronnée Ville des Alpes 2015. Ce titre récompense la politique de développement durable de la commune.

● Selon vous, quels sont les principaux leviers à actionner - à court terme et de manière plus structurante - pour améliorer significativement la situation ?

« La pollution » n'est pas une et unique, mais elle est au contraire diverse en fonction de la saison, du lieu... De ce fait, aucune mesure à elle seule ne permet d'améliorer très significativement la qualité de l'air, c'est bien un ensemble de mesures qui permettra de retrouver une situation en dessous des normes. L'ensemble de ces mesures sont décrites dans le PPA de la Vallée de l'Arve, dont la mise en œuvre doit se poursuivre pour retrouver en 5 ans des niveaux respectueux des normes en vigueur.



Ces deux graphiques montrent bien la complexité de ce dossier. En matière de particules fines, la réduction des niveaux de pollution est assez manifeste à Chamonix-Mont-Blanc, se rapprochant voire dépassant le seuil de qualité fixé par l'OMS (20 µg/m³). Concernant les dioxydes d'azote, la situation est plus contrastée puisque les moyennes annuelles ont augmenté à proximité de la Route Blanche : une situation préoccupante, qui rend d'autant plus pertinente la demande formulée par les élus de la Vallée d'une action forte en matière de réduction des circulations de transit les plus polluantes.